

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 28/02/2024

Secrétaire de séance : Jérôme DONZEL

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 Mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents (12) : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGI Martine, LOVET Céline, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

Absente (3) : JONGMANS Thérèse (procuration de vote), LINETTE Séverine, MOCELLIN Yves

N° 05-2024 : MODALITES DE CONCERTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAEEnR)

Vu la loi du 10/03/2023 d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), la commune doit définir des Zones d'Accélération pour l'installation des énergies renouvelables (ZAEEnR).

Avant la validation des différentes ZAEEnR par le Conseil Municipal, la loi APER impose la mise en place d'une concertation du public selon des modalités librement définies par la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de définir les modalités de concertation suivantes :

Une concertation sera conduite du 13/05/2024 au 31/05/2024.

Un dossier présentant le contexte de la définition des zones d'accélération, le projet de cartographie et un registre destiné à recueillir les suggestions et avis du public seront mis à disposition du public en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Les avis du public pourront également être envoyés par courriel à l'adresse mairie@sainteheledulac.com, en précisant dans l'objet « Consultation ZAEEnR ».

- autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 05 Mars 2024.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Jérôme DONZEL

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le